



**DU MINERVOIS
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

.....

Séance du 04 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Roland COUTOU ; Jean Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Max FABRE ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ (représentée par Olivier AZEMA – suppléant) ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Michel LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ;

Avant donné pouvoir : Anne CABRIE à Jean Yves DUFAUD ; Ghislaine COUSTAL à André ARROUCHE ; Béatrice FALCOU à Marie José FOUQUET ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ

Étaient absents : Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Catherine LISTER ; Benoit MARSAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Alain TESSIER ; Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2024.04.04/059

Objet : *Convention financière de transfert de compte épargne temps – Virginie DELCROIX*

VU le décret 2004-878 du 26 Août 2004 relatif au Compte Épargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'au 22 février 2024, jour effectif de sa mutation, les soldes et droits d'utilisation du C.E.T de Virginie DELCROIX à la Communauté de Communes du Minervois au Caroux sont les suivants :

- Solde du C.E.T : 12 jours,
- Date d'ouverture du droit à utilisation : 01/01/2017

CONSIDERANT qu'à compter de la date effective de mutation, la gestion du CET incombe à la Mairie de Millau. Les conditions relatives à l'alimentation, la gestion et l'utilisation des droits sont celles fixées par la collectivité d'accueil, sans que Virginie DELCROIX puisse se prévaloir à titre personnel de celles définies dans la collectivité d'origine ;

CONSIDERANT que compte tenu que 12 jours acquis au titre du CET dans la collectivité d'origine seront transférés à la collectivité d'accueil, il est convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant 996 € sera versée par la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à la Mairie de Millau ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de compensation financière de transfert du Compte Épargne Temps de l'agent dans le cadre de sa mutation ;

Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240404-D0592024-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président
Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr